



**Jean de védas**

**DELIBERATION 2018-48**

**LE VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE DIX-HUIT.**

**PRESENTS :** Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. – Mme OMS M-L – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – Mme SALOMON M-L.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. CLAMOUSE A. procuration à H. FONTVIEILLE - M. MARTIN-LAVAL B. procuration à Mme V. FABRY - Mme FASSIO I. procuration à D. MERLIN - Mme VACQUIE S. procuration à C. MASANET - Mme AURIAC A. procuration à SCIALOM D.

**ABSENTS EXCUSES :** M. DELON A. – Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

**ABSENTS :** Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P.

**Madame Marie-Françoise LOPEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**OBJET : Dénominations de voies existantes**

**Voie 1 :**

Ce rond-point est situé à l'intersection de la rue du Pioch et de l'allée de la Marquerose.

**Voie 2 :**

Ce rond-point est situé au carrefour de la rue Engabanac, de l'allée Joseph Cambon et de la rue des Frères Calage.

**Voie 3 :**

Ce rond-point est situé à l'intersection de la RD 612, la route de Sète, et la RD 116 E qui permet de rejoindre l'autoroute A9. C'est un des giratoires les plus empruntés de Saint Jean de Védas.

**Voie 4 :**

Cette voie relie le rond-point Adrien Villaret au rond-point Maurice Genevieux à l'Ouest de la commune. La nomination de cette voie (appelée localement RD 132 ou improprement « route de Lavérune ») est une nécessité afin d'éviter toute confusion avec la RD 5, route de Lavérune qui délimite la commune au nord.

La commission en charge de la dénomination des noms de rue s'est réunie le 13 juin 2018.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies :

Voie 1 : Rond-point des anciens combattants d'Algérie

Voie 2 : Rond-point des anciens combattants d'Indochine

Voie 3 : Rond-point de la Condamine

Voie 4 : Route du Moulin

Envoyé en préfecture le 02/07/2018

Reçu en préfecture le 02/07/2018

Affiché le

- 2 JUL - 2018

ID : 034-213402704-20180702-48\_2018SG-DE

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

**- DENOMME :**

- La voie 1 : Rond-point des anciens combattants d'Algérie ;
- La voie 2 : Rond-point des anciens combattants d'Indochine ;
- La voie 3 : Rond-point de la Condamine ;
- La voie 4 : Route du Moulin.

- AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Didier MERLIN**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué

